



## Retrait d'agrément pour non présentation à l'examen

Par **POHA**, le **21/05/2020** à **09:14**

Bonjour Miatre ,

Le conseil général des Yvelines m'a notifié le 6 Mars le retrait de mon agrément pour non présentation à l'examen du CAP alors que j'y étais inscrite. Mon agrément s'arrete le 27 Mars et je perdrai tous mes contrats . Quelles demarches me conseillez vous ??????

Bien à vous

Valérie GAGO

Par **youris**, le **21/05/2020** à **10:29**

bonjour,

être inscrite à un examen et ne pas s'y présenter sont 2 choses différentes.

salutations

Par **fabrice58**, le **21/05/2020** à **12:09**

Bonjour,

on ne saurait trop vous engager à contacter le CG et à vous réinscrire à la prochaine session du CAP, voire de le réussir puisqu'il semble à vous lire que la condition sine qua non pour conserver votre agrément était de vous rendre aux épreuves.

Par ailleurs, le 27 mars étant passé, vous avez l'air de prendre ça à la légère.

cdt